

**XVIIème Congrès de l'Union Départementale
des syndicats Force Ouvrière de l'Yonne
17 novembre 2018 – JOIGNY**

Résolution

Réunis en Congrès à Joigny, le 17 novembre 2018, les syndicats de l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Yonne, réaffirment leur attachement à la Charte d'Amiens, proclamée en 1906, dans l'ensemble des résolutions du XXIVème Congrès Confédéral de Lille de 2018, ainsi que dans celle du CCN des 26 et 27 septembre 2018.

FORCE OUVRIERE UNE CONFEDERATION SYNDICALE, LIBRE ET INDEPENDANTE

Le Congrès rappelle qu'en défendant les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des travailleurs, œuvrant pour la création d'institutions sociales, ainsi que pour un droit du travail protecteur, FORCE OUVRIERE fait de la défense des valeurs de la République « Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité » un combat de tous les instants.

Il considère que l'indépendance syndicale vis-à-vis de toutes structures ou influences extérieures est une condition indispensable, pour pouvoir porter les revendications de tous les actifs, chômeurs ou retraités. FORCE OUVRIERE est une organisation républicaine qui porte, par son engagement et ses mobilisations, une action publique et universelle au profit de tous !

Le Congrès dénonce l'offensive sans précédent qui s'est déchainée contre notre Confédération par voie de presse, relayée par des personnalités politiques ou syndicales, extérieures à Force Ouvrière, dans le but de peser sur nos orientations. Il condamne tout fichage au sein de notre organisation, ainsi que son instrumentalisation politique, tant interne qu'externe, n'ayant d'autres buts que de fragiliser les forces de résistance aux contre réformes sociales.

Le Congrès s'oppose à toute forme de corporatisme, défini pour ce qu'il est, c'est-à-dire un régime politique visant à subordonner la défense des intérêts particuliers des salariés, à un prétendu « intérêt général », à quelque niveau que ce soit (entreprise, « territoire », nation...). Le Congrès réaffirme avec vigueur que la CGT-Force Ouvrière n'est pas et ne sera jamais un « corps intermédiaire », dont le rôle serait de faire accepter, en application du « principe de subsidiarité » des décisions politiques aux travailleurs.

Le Congrès réaffirme que le rôle d'une organisation syndicale n'est pas de participer à l'élaboration, ni à la mise en œuvre de la loi ; que les patrons et salariés ne sont pas « égaux » dans l'entreprise. La reconnaissance du lien de subordination entre le salarié et l'employeur constitue le cœur même d'une juridiction particulière – le droit du travail et sa codification – qui, par son existence même, est la reconnaissance de l'existence d'intérêts contradictoires.

Le Congrès rappelle son attachement à une conception républicaine de la laïcité, fondée sur l'égalité des droits. La laïcité, telle qu'elle doit s'imposer, est la stricte séparation des Eglises et de l'Etat. Elle permet de garantir la liberté de conscience, liberté de croire ou de ne pas croire, libre exercice des cultes dans le respect de l'ordre public, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient les croyances et convictions. La laïcité n'est pas plurielle, mais universelle.

Le Congrès condamne les lois dites de « représentativité », issues de la position commune (CGT, CFDT, MEDEF et CGPME), lois qui visent à porter atteinte à la liberté syndicale et de négociation, ainsi qu'à la hiérarchie des normes, piliers de notre édifice républicain en matière sociale.

DANS LE SECTEUR PRIVÉ

DEFENSE DES GARANTIES COLLECTIVES DES SALARIES

Le Congrès se félicite de la mobilisation des salariés, tout au long des conflits pour l'abrogation de la loi de refondation du Code du Travail.

Le Congrès réaffirme son attachement au principe de faveur et rappelle que la branche professionnelle constitue le niveau de négociation privilégié qui garantit l'égalité entre tous les salariés d'un même secteur d'activité. Le Congrès se félicite de l'intégration de compléments de salaires dans certaines conventions collectives nationales, obtenue grâce à la détermination de nos fédérations, qui permet ainsi d'ouvrir une brèche dans les ordonnances Macron.

Le Congrès revendique l'abrogation de l'ensemble des dispositifs légaux (lois Macron et Rebsamen d'août 2015, loi « Travail » et ordonnances « Macron » ...) qui, dans la dernière période, constituent une attaque tous azimuts contre les garanties collectives des salariés :

- Aggravation de l'inversion de la hiérarchie des normes et remise en cause du contrat de travail,
- Contournement des organisations syndicales et leur intégration dans une optique de «co-décision» et de «co-construction»,
- Diminution des moyens syndicaux,
- Affaiblissement de la justice prud'homale et facilitation des licenciements...

Le Congrès constate que les ordonnances Macron se traduisent par une diminution inacceptable des moyens syndicaux – c'est-à-dire du nombre d'heures de délégation et du nombre d'élus (jusqu'à 200 000 élus en moins) – du fait de la fusion des institutions représentatives du personnel (IRP) au sein d'une instance unique, le Conseil Social et Economique (CSE), qui doit être effective au 31 décembre 2019 au plus tard. Le Congrès dénonce également la limitation à trois, du nombre de mandats syndicaux consécutifs : là encore, il s'agit d'une remise en cause de la liberté du syndicat de choisir ses propres représentants. Le Congrès alerte sur le fait que les ordonnances Macron instaurent un « conseil d'entreprise » qui hériterait du pouvoir de négocier et subordonnerait l'indépendance du Délégué Syndical à la pression de la « communauté d'entreprise».

Le Congrès réaffirme que les travailleurs ont besoin d'une organisation libre et indépendante. C'est pourquoi, il condamne et revendique l'abrogation de la loi du 20 août 2008, sur la représentativité syndicale, ainsi que les mesures de la loi du 5 juillet 2010, sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique. Le Congrès n'accepte aucune remise en cause du droit de grève, droit constitutionnel et individuel : il revendique l'abrogation de toutes les mesures législatives prises en ce sens depuis 2007.

DANS LE SECTEUR PUBLIC

CONTRE LES ATTEINTES AU SERVICE PUBLIC ET LA DESTRUCTION PROGRAMMEE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Congrès dénonce, sous couvert d'harmonisation européenne et de mise en place des « services d'intérêt général », la privatisation des Services Publics. Il constate que les principes démocratiques du Service Public républicain ont été gravement remis en cause par les gouvernements successifs.

Pour le Congrès, les fusions, restructurations, externalisations/privatisations et flexibilisations en tout genre organisent la précarité des emplois publics. Il dénonce une accélération dans la volonté politique de démantèlement des fondements du Service Public et des trois versants de la Fonction Publique.

Le Congrès s'oppose à toute forme de privatisation et dénonce l'actuelle vision capitaliste réductrice qui soumet le Service Public à des impératifs comptables. Il affirme que disloquer les Services Publics, c'est attaquer la République, et donc affaiblir la Nation.

Le Congrès soutient qu'il ne peut y avoir d'égalité républicaine sans Services Publics œuvrant pour l'intérêt général à travers trois principes fondateurs :

- La continuité dans l'espace et dans le temps, au nom de l'unité et l'indivisibilité de la République,
- L'égalité d'accès aux Services Publics sur tout le territoire,
- L'adaptabilité constante des Services Publics aux besoins des citoyens.

Le Congrès réaffirme son attachement dans le statut général de la Fonction Publique et dans l'ensemble des statuts particuliers, garant de l'indépendance des fonctionnaires, contre toute forme d'individualisation des carrières et des rémunérations : le Congrès revendique le retrait du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) et du Régime Indemnitaires tenant compte de Fonctions de Suggestions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Il revendique également l'abandon du projet de décret sur les licenciements hospitaliers.

Le Congrès affirme qu'en réduisant les moyens publics, en multipliant les suppressions de postes, et en transférant les missions publiques au secteur marchand, les gouvernements des dernières décennies, en se conformant à l'idéologie libérale, participent activement à la pénurie d'agents, à la dégradation de leurs conditions de travail, à la perte conséquente de leur pouvoir d'achat et à une réelle mise en danger de leur vie sociale.

Le Congrès dénonce le plan actuel de 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires et titulaires nécessaires à l'exercice des missions dévolues au secteur public, gage de satisfaction des besoins des usagers de la Nation.

Par ailleurs, le Congrès réaffirme son attachement au recrutement par concours dans la Fonction Publique, fondement de l'égalité d'accès aux emplois publics, garant de la neutralité de la Fonction Publique.

De plus, en ce qui concerne les collectivités territoriales, étranglées par d'énormes économies imposées par l'Etat, force est de constater, qu'elles n'organisent plus les services en fonction des besoins de la population, mais en fonction de leurs finances. Aussi, le Congrès s'insurge contre cette manière de faire et exige le maintien des agents territoriaux en poste et le recrutement des agents titulaires nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le Congrès s'oppose à tous les plans d'austérité mis en œuvre par les gouvernements successifs, dans le cadre des traités et des directives de l'Union Européenne : Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP – quinquennat Sarkozy), Pacte de Responsabilité et Modernisation de l'Action Publique (MAP – quinquennat Hollande), aujourd'hui programme « Action Publique 2022 », ainsi que leurs déclinaisons « territoriales » (lois MAPTAM, NOTRe...).

Enfin, concernant la Fonction Publique Hospitalière, le Congrès exige le recrutement des personnels titulaires indispensables pour assurer la qualité minimale de soins. Le Congrès refuse que les hôpitaux soient gérés comme des entreprises. Il rappelle son opposition aux lois « Hôpital, Patients, Santé et Territoire (HPST) et Santé », dont il demande l'abrogation, ainsi qu'aux Agences Régionales de Santé (ARS).

De même, le Congrès soutient les personnels, publics et privés, engagés contre la mise en œuvre de la loi Santé du 26 janvier 2016 et exige l'abandon des Groupements Hospitaliers des Territoires (GHT), synonymes de fermetures de lits, de services d'établissements hospitaliers et de suppressions de milliers de postes, en remettant en cause notamment l'égalité d'accès aux soins et leur prise en charge, accentuant encore la dégradation des conditions de travail.

Le scandale de la situation des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) doit cesser. En effet, l'encadrement sanitaire et social des travailleurs retraités/pensionnés doit atteindre le rapport d'un employé pour un résident, comme le prévoyait le plan grand âge de 2007, alors qu'il est plutôt d'un employé pour deux résidents aujourd'hui, sans oublier les conditions de travail extrêmement dégradées pour les agents desdits établissements.

Le congrès rappelle son opposition aux ordres professionnels, tel l'ordre infirmier, à l'obligation pour les professionnels paramédicaux de devoir payer pour travailler.

Le Congrès dénonce les décisions régulières des pouvoirs publics d'augmenter les prix du gaz et de l'électricité, alors qu'environ 12 millions de personnes souffrent de précarité énergétique. A ce titre, le Congrès revendique la renationalisation d'EDF et de GDF, ainsi que l'abrogation de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015.

Face aux attaques des exécutifs, le Congrès affirme son soutien à l'ensemble des fonctionnaires et agents publics. Il apporte particulièrement son soutien aux Camarades cheminots dans leur résistance contre la destruction du régime particulier des cheminots et la transformation en société anonyme de la SNCF, donc sa privatisation, sur le modèle notamment de La Poste. Le Congrès revendique le maintien du statut et du régime particulier des cheminots, l'abrogation de la loi d'août 2014 qui a éclaté la SNCF en trois entreprises distinctes, ainsi que le retour au monopole public d'État.

Le Congrès revendique une véritable reconnaissance des fonctionnaires et agents publics, en commençant par une réelle revalorisation du point d'indice et la titularisation de tous les précaires, qui par le biais de la loi Sauvadet, légalise l'abus de contrats successifs jusqu'à six années.

A l'aube des élections dans la Fonction Publique du 06 décembre 2018, FORCE OUVRIERE entend défendre avec force et détermination les agents des trois Fonctions Publiques, les statuts tant généraux que particuliers, ainsi que les droits et garanties collectives afférents. Le Congrès appelle à la mobilisation interprofessionnelle pour que Force Ouvrière voit, à l'issue du scrutin, sa représentativité renforcée.

DEFENSE DES SALAIRES ET DU POUVOIR D'ACHAT :

Pour le Congrès, l'augmentation générale des salaires, pensions, minima sociaux est une urgence face à la situation économique qui frappe l'ensemble des salariés du Public comme du Privé.

Le Congrès revendique une augmentation du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance, à hauteur de 1 800 euros brut. Il condamne l'absence de réelle revalorisation du point d'indice depuis 2000, revendique une augmentation immédiate des salaires et la compensation de la perte de près de 16 % du pouvoir d'achat accumulée au cours des dernières années.

Le Congrès refuse de voir substituer au salaire direct, tous les éléments de rémunération ou accessoires de salaires qui vont de l'intéressement, à l'épargne salariale, jusqu'à l'actionnariat salarié, en passant par l'épargne retraite. De même, le Congrès refuse que dans la Fonction Publique, le blocage du salaire indiciaire s'accompagne d'une redistribution inégalitaire et discriminatoire des primes et indemnités.

DEFENSE DE LA SECURITE SOCIALE – DEPENDANCE – HANDICAP

Le Congrès réaffirme son attachement à la Sécurité Sociale de 1945 basée sur le salaire différé. Elle est incontestablement le fruit de l'action syndicale et érige le principe solidaire des trois régimes des prestations familiales, de la santé et des retraites. Elle instaure un système démocratique singulier et une gestion paritaire. Elle est l'expression d'une solidarité pour protéger chaque travailleur et sa famille, des aléas de la vie selon le principe « cotiser selon ses moyens et en bénéficier selon ses besoins ».

Le Congrès dénonce une étatisation croissante du mode de financement de la Sécurité Sociale. Il condamne également la multiplication des remboursements, ainsi que la politique actuelle de privatisation de l'assurance santé, au nom de la libre concurrence, menée dans le cadre d'actions économiques européennes libérales déterminées.

Ce basculement de la protection sociale collective, vers un système d'assurance privée individuelle, porte en germe la destruction complète de la Sécurité Sociale telle qu'on la connaît. Le Congrès appelle à la mobilisation pour « Sauver » la Sécurité Sociale, c'est à dire réinstaurer les principes fondateurs qui président à son rôle et son fonctionnement.

Par ailleurs le Congrès exige qu'une politique, basée sur la solidarité nationale, soit mise en place en faveur des personnes dépendantes.

De plus, le Congrès dénonce la politique gouvernementale en direction des personnes handicapées. Sous couvert d'inclusion dans la société, sont opérées des réductions de dépenses systématiques en matière de prise en charge, à hauteur de la nature et des besoins. Le Congrès revendique une revalorisation des différentes allocations permettant de vivre décemment et d'être accompagné au quotidien. Le Congrès exige des pouvoirs publics, la création de tous les postes spécialisés nécessaires à la formation initiale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Le congrès réaffirme son attachement à la santé au travail et au développement de la médecine du travail.

CHÔMAGE

Le Congrès condamne les stigmatisations systématiques des personnes privées d'emplois et la responsabilisation individuelle de leur situation. Il dénonce les menaces régulièrement exercées contre les chômeurs et privés d'emplois, liant l'octroi de l'assurance chômage à des conditions de plus en plus restrictives et déconnectées du réel vécu, avec notamment le projet de mise en place de la dégressivité des allocations.

Le Congrès rappelle que la mise en place de formations qualifiantes et diplômantes de qualité, en adéquation avec le marché de l'emploi et des besoins des acteurs économiques, à moyen et long terme, dans le respect des aspirations individuelles, ainsi que la relance de l'activité, sont les meilleurs moyens de faire durablement baisser le niveau actuel des demandeurs d'emploi.

DEFENSE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Congrès réaffirme son attachement à l'école républicaine. Il rappelle l'importance du Statut Général de la Fonction Publique qui protège tous les agents, dont les enseignants.

Il refuse toute ingérence des élus locaux, sur les programmes éducatifs.

Il demande l'abrogation de la loi de Refondation de l'école de juillet 2013 et rappelle l'importance de dispenser un programme basé sur des enseignements nationaux.

Le Congrès constate que la loi de 2005 sur le handicap, largement aggravée par la loi de refondation Peillon/Hamon/Belkacem de 2013 qui « affirme le principe d'école inclusive, c'est-à-dire, le droit pour chaque enfant, non seulement, d'être scolarisé dans les mêmes conditions que les autres élèves et avec eux, ou à défaut, de s'en rapprocher le plus possible » dégrade les conditions de travail, ne tient pas compte des besoins particuliers des élèves en situation de handicap. Le Congrès dénonce les économies budgétaires effectuées au détriment des élèves en situation de handicap qui, au nom de l'école inclusive, justifie la suppression de milliers de places en établissements spécialisés, et exige le rétablissement de l'ensemble des postes spécialisés supprimés.

Le Congrès rappelle l'importance du rôle des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) et des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) dans les écoles. Il réclame sur ce point, un vrai statut de fonctionnaires d'Etat avec un vrai salaire, une vraie formation adaptée à des prises en charge spécifiques, la création des postes d'accompagnants dans les établissements scolaires en nombre suffisant, pour répondre aux notifications de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Il dénonce l'embauche de personnels à temps partiels, au détriment des enfants en situation de handicap, accueillis dans les établissements scolaires.

Le Congrès rappelle enfin toute l'importance de l'école maternelle dans l'école républicaine et laïque, avec ses enseignants fonctionnaires d'Etat, et veillera à son maintien. Il revendique un accueil limité à 25 élèves par classe.

Le congrès demande l'abrogation du projet de Loi Blanquer dite « de l'école de la confiance » qui impose la scolarité obligatoire à partir de trois ans impliquant le financement des écoles maternelles privées par les collectivités territoriales. Le congrès dénonce la réforme territoriale appliquée dans l'Education Nationale qui préconise des fusions d'académies mettant en place des Agences Régionales de l'Education. Cela se concrétise par la mise en place d'un super-recteur, à Besançon, gérant l'ensemble de la Région-Académie, ses moyens, ses missions et ses programmes.

DEFENSE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL ET DES AGENTS DE LA DIRECCTE

Le Congrès dénonce les projets sous-tendus par Action Publique 2022 qui visent à modifier en profondeur l'administration, en l'occurrence celle du travail et donc des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) : c'est la fin annoncée de la gestion de l'Emploi par l'Etat. En effet, il en est fini du lien travail-emploi, qui était auparavant mis en valeur, au profit d'un nouveau service de l'Emploi géré par d'autres acteurs. Le bouleversement va déjà se traduire par le départ des agents vers d'autres missions et par la perte de compétences vis-à-vis des demandeurs d'emploi et des entreprises en difficultés.

En ce qui concerne le secteur Travail, c'est-à-dire pour une grande partie les services de l'Inspection du Travail, ce sont des pertes conséquentes de moyens humains avec pour corollaire, la fermeture de certains sites décentralisés.

Pour les agences liées à la sécurité, la santé au travail (Médecine du Travail, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et Travaux Publics (OPPBTP), Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), Institut National de Recherche et la Sécurité (INRS), c'est leur regroupement, dans un guichet unique, qui est envisagé par le rapport « Lecoq ».

Le Congrès s'insurge contre la saignée des effectifs des DIRECCTE au prétexte de « lisibilité » et de simplification administrative. Il réaffirme que l'emploi, le travail, la santé et la sécurité au travail sont leurs missions essentielles et exige le maintien de tous les postes et structures des DIRECCTE.

DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DE LA POSTE

Le Congrès condamne la dégradation généralisée du service public postal proposé aux citoyens en zone rurale, voire même en zone urbaine par la fermeture de bureaux.

De même, le Congrès condamne la dégradation accélérée des conditions de travail et exige que les dirigeants de la Poste se saisissent du mal être généralisé des personnels.

Il revendique avec force la renationalisation et le retour au monopole public du service postal.

LES RETRAITES

Le Congrès se prononce pour la défense du régime de retraite par répartition, revendique le maintien du régime général, du code des pensions civiles et militaires, ainsi que de tous les régimes spéciaux, et refuse toute volonté de création d'un régime universel par points, destructeur de droits et de statuts qui prépare la privatisation et l'individualisation du système de retraite. Les contre-réformes passées et actuelles dégradent non seulement les conditions de départ à la retraite, mais également les niveaux de pension.

Le Congrès condamne l'augmentation, au 1^{er} janvier 2018, de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) de 1,7 point pour les salariés, les agents de la Fonction Publique et les retraités.

Le Congrès se prononce pour l'arrêt du gel des retraites et des pensions et exige leurs revalorisations. Il dénonce les actuelles décisions gouvernementales qui visent à désindexer le niveau des retraites de l'inflation (inflation 2018 prévue à 2,2 %), un quasi gel en 2019 et 2020 (pour une retraite équivalente à 1 500 € mensuelle, il y aura une nouvelle perte estimée à 650 € annuelle).

Le Congrès demande l'indexation des pensions et retraites sur les salaires eux même indexés *a minima* sur l'inflation.

Le Congrès condamne toute éventuelle tentative de repousser encore l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que d'accroître les durées de cotisations nécessaires pour l'octroi d'une retraite à taux plein.

Le congrès revendique une plus grande ouverture des conditions d'accès à la retraite anticipée des salariés et fonctionnaires handicapés.

EGALITE DES DROITS HOMMES / FEMMES

Le Congrès revendique l'égalité des droits et des salaires entre les hommes et les femmes de la Nation.

Pour garantir l'égalité, le Congrès exige le respect des conventions collectives et des statuts et condamne toutes les discriminations.

Le Congrès condamne également les lois imposant la parité ou la proportionnalité homme/femme, entre autres, dans les élections professionnelles, qui sous prétexte de discrimination positive ne sont là en réalité que pour freiner l'action syndicale.

SYNDICALISATION ET DEVELOPPEMENT

Au-delà de la justesse de ses analyses et combats, le Congrès réitère l'impérieuse nécessité de développer l'organisation dans tous les secteurs, Public et Privé. En conséquence, le Congrès décide de poursuivre les actions engagées, depuis de nombreuses années, en faveur de nouvelles implantations et du renforcement des syndicats existants.

Le Congrès insiste sur l'importance de la formation syndicale, en lien avec la Confédération au niveau national, afin de transmettre aux syndicats et militants FORCE OUVRIERE de l'Yonne l'histoire du monde ouvrier (histoire de nos conquêtes sociales, du syndicalisme confédéré) mais également connaître les outils nécessaires à la négociation dans tous les secteurs Public et Privé.

Le Congrès réaffirme l'importance du travail de communication en direction des syndicats de base mais aussi directement à l'égard des salariés et des jeunes via les réseaux sociaux. Il invite les instances élues du Congrès, à réfléchir sur l'importance de désigner un Camarade spécialement chargé de la communication (publications, réseaux sociaux...).

Le Congrès réaffirme également les principes de mutualisme et d'entraide, d'éducation populaire, qui caractérisent le syndicalisme depuis ses origines. Il réaffirme son attachement à la solidarité, à la camaraderie interprofessionnelle et intergénérationnelle.

Élection d'un nouveau Secrétaire Général de la CGT-Force Ouvrière

Le Congrès a pris connaissance des positions des trois candidats au mandat de Secrétaire Général, qui tous se réclament des résolutions du dernier Congrès de Lille.

Cette situation inédite et incompréhensible ne peut qu'aller à l'encontre de nos objectifs et affaiblir notre organisation au moment où on en a le plus besoin pour aider à créer le rapport de force permettant de mettre en échec la politique destructrice du gouvernement, en particulier sur la question de la réforme des retraites.

Aussi, le Congrès estime que si d'ici le CCN des 21 et 22 novembre 2018 aucune solution n'était trouvée pour une seule candidature, le CCN devrait alors tout mettre en œuvre durant ses deux journées de travaux pour qu'un seul candidat soit présenté à l'élection du Secrétaire Général.

Le Congrès considère que c'est là la condition pour mettre fin à la campagne de déstabilisation dont notre organisation est victime et que FO revienne à ses fondamentaux : la défense des intérêts particuliers et moraux des salariés, l'exercice de la démocratie syndicale et la défense du syndicalisme libre et indépendant.

Le Congrès ne donne à ce stade aucune consigne de vote au Secrétaire Général de l'Union Départemental FO de l'Yonne, élu au congrès. Il confie à la Commission Exécutive qui se réunira avant le CCN des 21 et 22 novembre 2018, le soin de définir le mandat qui sera donné au Secrétaire Général de l'UD FO YONNE pour l'élection du SG de la Confédération.

EN CONCLUSION :

Le Congrès soutient et soutiendra l'ensemble des syndicats Force Ouvrière du département de l'Yonne, du Privé comme du Public, dans leurs combats et leurs mobilisations pour faire respecter les droits collectifs et les statuts, pour une plus grande répartition des richesses, pour résister aux logiques d'individualisation de la société, en précarisant toujours plus les travailleurs.

Le Congrès appelle tous les salariés du Public comme du Privé à exprimer leur résistance, en votant Force Ouvrière aux élections professionnelles et en particulier le 6 décembre 2018.

Le Congrès réaffirme avec fermeté l'ADN de FORCE OUVRIÈRE :

RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR.